



COMMISSION DE SUIVI DE SITE EPC France Flines-Lez-Raches

Sous-préfecture de Douai

Date : Le 7 décembre 2021

Collège "Administrations de l'Etat"

Madame LEMOINE, Sous-préfecture de Douai
Madame HAREMZA, Sous-préfecture de Douai
Madame ROUSSEAU, DDTM 59
Monsieur MALBRANCQ, DDTM 59
Monsieur TISON, DREAL
Monsieur BEFFUMO, DDSP, CSP Douai

Collège "Exploitant"

Monsieur MESSINA, EPC
Monsieur PARA, EPC

Collège "Collectivités"

Madame MORTELETTE, mairie d'Anhiers
Monsieur COPIN, mairie de Flines-lez-Râches
Madame DOUKOK, mairie de Flines-lez-Râches
Monsieur DELCOURT, Conseil départemental, Direction de la voirie

Collège "Riverains"

Monsieur DUMAZY, riverain
Monsieur LEMAIRE, riverain
Monsieur MIROIR, riverain

Personnes qualifiées

Monsieur NOEL, SDIS 59

Secrétariat de la CSS

Madame BASQUIN, S3PI

La séance est ouverte à 10 heures 15.

I. Introduction du président de la CSS

Madame LEMOINE rappelle les objectifs de la CSS et propose de réaliser un tour de table.

II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement EPC pour l'année 2020 (risques technologiques et risques chroniques)

Monsieur PARA rappelle qu'EPC est un producteur civil d'explosifs dont les produits sont utilisés pour le minage des carrières et dans les travaux publics.

Le site de Flines-lez-Râches, dirigé par Monsieur MESSINA, n'est pas un lieu de production mais un lieu de stockage d'explosifs et de produits d'amorçage, ne générant ni rejets ni déchets. Une petite équipe, composée de livreurs également formés à l'installation des explosifs, a la charge de préparer et de livrer les commandes.

Monsieur MESSINA mentionne l'embauche d'un salarié en 2021 à la suite d'un départ en retraite. Ayant bénéficié de 315 heures de formation, celui-ci dispose de toutes les habilitations utiles.

Monsieur PARA indique que le dépôt est constitué de 3 cellules de stockage d'explosifs d'une capacité unitaire de 17 tonnes et d'une cellule de stockage de détonateurs. Le site, vaste et bien organisé, permet le respect des distances de sécurité entre les dépôts et la manœuvre aisée des camions. Son accès est contrôlé par deux barrières successives ainsi qu'un sas de sécurité.

Depuis huit années, aucun accident de travail n'a eu lieu sur le site. Monsieur PARA explique qu'un plan de prévention est systématiquement réalisé à chaque visite d'une entreprise extérieure.

Pour 2020 et 2021, le bilan sécurité ne fait apparaître aucun accident relevant des risques technologiques. EPC a mené de nombreuses actions dans le domaine de la sécurité : formations, inspections, remontées d'informations, suivi des plans d'action, etc.

Durant l'année 2020, les trois remontées d'informations ont porté sur :

- la dégradation de la barrière, un incident récurrent mais sans gravité ;
- un mauvais étiquetage des cartouches ayant perturbé la traçabilité des stocks. Un réglage de l'étiqueteuse en usine a permis de remédier au problème ;
- une utilisation de la pompe à membrane sans goupille de sécurité lors du transfert d'une faible quantité de produit, celui-ci ayant été collecté par les bacs de rétention prévus à cet effet. Cet incident a donné lieu à un rappel sur les procédures.

En 2020, le personnel a bénéficié de formations réglementaires (transport d'explosifs, CPT, FIMO, CACES, etc.) pour un total de 250 heures ainsi que de diverses formations internes (SST, bonnes pratiques pyrotechniques, formations immersives avec casque de réalité virtuelle, etc.). À ces actions, se sont ajoutées les réunions mensuelles qualité sécurité, la communication du groupe sur écrans dynamiques, l'animation du réseau MESSENGER et la formation « esprit d'équipe » pour les nouveaux arrivants.

Le site de Flines-lez-Râches a fait l'objet des trois inspections en 2020, par la DIRECCTE, par l'audit interne QSE ainsi que par l'inspection interne des transports qui s'attache plus particulièrement aux

obligations relatives aux véhicules de transport d'explosifs. Les observations faites lors de ces différents contrôles ont été prises en compte et les différentes certifications du site maintenues. L'étude de sécurité pyrotechnique, validée par l'inspecteur de l'armement pour les poudres et explosifs en 2018, est toujours valable.

D'autres actions ont été menées dans le domaine de la sécurité : contrôles réglementaires des matériels et équipements, suivi des mesures de maîtrise des risques (MMR) et contrôles thématiques (électricité, foudre, moyens de manutention, sirène, etc.).

L'application WaryMe a été déployée et testée lors d'un exercice POI en 2021. Installée sur les téléphones portables des salariés, elle facilite la gestion de crise : le séquençage des tâches, les fiches réflexes et les coordonnées des contacts institutionnels y sont en effet prérenseignés.

Le bassin de rétention de 120 m³ sera prochainement remplacé par une bâche, une solution plus fiable et facile d'entretien.

II. Questions et échanges

Monsieur NOEL souhaite savoir quand cette citerne hors-sol – dont le SDIS a validé l'emplacement – sera installée.

Monsieur PARA répond que les travaux devraient être réalisés début 2022.

Monsieur NOEL invite EPC à solliciter le SDIS à la mise en service de la citerne afin de réaliser une reconnaissance opérationnelle initiale.

Monsieur NOEL demande si la sirène du site est secourue.

Monsieur MESSINA répond par la négative et précise qu'il n'est pas prévu de le faire actuellement. Toutefois, l'alimentation électrique de la sirène est bien distincte de celle du site.

Monsieur NOEL s'enquiert de l'avancement des plans communaux de sauvegarde (PCS) auprès des mairies de Flines-lez-Râches et d'Anhiers.

Monsieur COPIN répond que ceux-ci seront remis à jour après le départ de l'actuel DGS.

Madame DOUKOK précise que ces plans ont bien été réalisés à Anhiers.

Monsieur TISON, regrettant que la DREAL n'ait pas été avisée de la création de la citerne, souhaite savoir si la capacité d'eau de 120 m³ sera bien conservée pendant les travaux.

Monsieur PARA indique que le réservoir de rétention restera opérationnel jusqu'à la mise en service complète de la citerne. Un porter-à-connaissance sera transmis dans les meilleurs délais aux services de la DREAL.

La séance est levée à 11 heures.

Le Président de la CSS

M. Messina Guiseppe



